la cgt
ÉDUC' ACTION

Repères

ISSN 0999-4289

Bulletin trimestriel de l'Union Régionale des Syndicats de l'Éducation Nationale

n°117

28 juin 2019

URSEN CGT Académie de Nantes - 1, place de la gare de l'Etat - Case Postale n°1 - 44276 NANTES

Attaques contre les retraites, contre les chômeurs, contre la Fonction publique, contre l'Education nationale et les services publics, contre les libertés…

LE PROGRAMME DE RENTRÉE DE MACRON

démanteler, démanteler, tout démanteler

Dans ce numéro

Édito – p. 2 Espérance Banlieues – page 3 9e Congrès régional de la CGT Educ'action Nantes – page 4 Elèves allophones – page 7 Six questions à notre élue certifiée – page 9 CAPA administratifs.ves – page 10 Cités éducatives – page 11 Proviseur zélé au lycée Touchard-Washington – page 12 AESH – page 12 Loi de destruction de la Fonction publique – page 14 Pour nous contacter – page 16

Il est URGENT de ne pas se résigner & de se faire entendre

Dir. de publication: Karine Perraud N° CPPAP 1120 S 07605 Dépôt légal : juin 2019
Imprimé par nos soins Union Départementale 72 CGT 4, rue d'Arcole 72000 Le Mans

Ne pas battre en retraite

face aux attaques du gouvernement

édito

L'année scolaire s'achève et dans notre secteur il y a eu de nombreuses mobilisations dans l'académie de Nantes (Lycée professionnel, 1er degré, lycée général et technologique, personnels administratifs, CIO, université) contre les réformes Blanquer, les suppressions de poste et la dégradation du service public sous toutes ses formes. Face aux mobilisations, le gouvernement affiche son mépris et prétend continuer d'avancer dans ses réformes telles un rouleau compresseur. Si la mobilisation n'est pas à la hauteur de nos espérances à ce jour, nous ne devons pas avoir honte de nos combats ni nous résigner car nous avons raison de nous battre pour la défense du service public d'éducation, pour les personnels et pour les élèves.

La rentrée de septembre devra être à l'offensive car nombreuses sont les attaques qui continuent de pleuvoir sur les salarié.es : réforme de l'enseignement professionnel, réforme du baccalauréat, réforme Blanquer et l'école de la Confiance, Parcoursup, le tout sur fond de dégradation des conditions de travail, de suppressions de postes, de gel des salaires.

Ce combat s'articule également au niveau interprofessionnel et dans la fonction publique. L'urgence est bien de mobiliser nos collègues et l'ensemble des personnels pour donner un coup d'arrêt à la politique d'austérité dans le cadre d'une lutte interprofessionnelle massive et déterminée.

Ainsi se profile à l'horizon de nouvelles réformes (assurance chômage, retraite, fonction publique) et c'est bien tous ensemble qu'il nous faudra lutter.

En effet, la grève commencée depuis deux mois dans le secteur hospitalier et les EPHAD rejoint nos revendications : salaires, emploi, service rendu à l'usager et contre les inégalités sur le territoire. Dans le secteur privé, le patronat continue de pleurer la bouche pleine tout en licenciant à tour de bras. Les impôts des salarié.es ont servi à financer Ford, Général Electrics, Carrefour au travers d'aides directes et indirectes (CICE, subventions régionales, communales) en même temps que des milliers d'emploi sont supprimés. Chez Cora, deux caissières ont été licenciées pour avoir refusé de travailler le dimanche, le patronat utilise la loi Travail de Macron et Hollande pour s'attaquer aux conditions de travail des salarié.es et ce n'est pas un fait isolé. C'est la raison pour laquelle nous militons pour un syndicalisme interprofessionnel de lutte intransigeant face au patronat et au gouvernement. Les dernières élections européennes ont témoigné du désintérêt de toute une partie des travailleurs avec une abstention forte. D'autres se sont trompés de chemin en apportant leur suffrage à un parti antisocial, anti-immigré, cela témoigne de la perte de repères des valeurs de la solidarité que la CGT défend. C'est un vote qui témoigne de l'individualisme et de la résignation. C'est un poison qu'il nous faut combattre dans tous nos secteurs d'activités et que nous ferons reculer au travers d'un militantisme de terrain pour se défendre collectivement et gagner ensemble.

Notre force est celle du collectif, il faut s'en convaincre et convaincre autour de soi.

Karine Perraud, Hervé Guichard et Bertrand Colas, co-secrétaires académiques

Sur le plan international, ce qui se passe en Algérie doit faire écho à la situation en France. L'ensemble de la classe politique est désavoué et de nombreux travailleurs ne sont plus dupes de qui s'en met plein les poches. Macron en France Macri en Argentine, là-bas aussi les salarié.es se sont mobilisé.es contre l'austérité qu'impose le gouvernement à coup de hausse des tarifs publics, d'augmentation du chômage et de la pauvreté. Partout dans le monde, les symptômes sont les mêmes, travailleurs français et étrangers ont les mêmes intérêts. Les militant.es, les syndiqué.es de la CGT doivent dans leur secteur partager de cette vision interprofessionnelle à leurs collègues et leurs proches car c'est bien dans le cadre d'un mouvement d'ensemble, salarié.es du privé et du public, retraité.es, jeunes, privé.es d'emploi que nous pourrons gagner sur nos revendications.

Énième attaque contre l'École publique

Une école primaire privée « hors contrat », doit ouvrir à la rentrée de septembre 2019, dans le quartier des Ronceray-Glonnières, quartier d'éducation prioritaire, au Mans.
Ce type d'école n'est pas soumis aux obligations de programmes, horaires, critères de recrutement des professeur.es, et n'a pas droit aux financements de la collectivité publique.
Il s'agit du réseau « Espérance banlieues », un réseau de 16 écoles en France, qui annonce vouloir pallier les carences de l'école publique pour les enfants en difficultés, issus de familles défavorisées, et lutter contre le décrochage scolaire, avec des programmes adaptés, limités aux *fondamentaux* et des effectifs allégés.

Louables intentions ?

La réalité de ces écoles, là où elles existent, est moins reluisante : certaines matières ne sont pas enseignées, l'enseignement est confié à des personnes dont les compétences requises sont essentiellement *d'adhérer au projet* selon les déclarations de leur responsable national.
Le règlement de ces écoles, lui aussi, peut paraître quelque peu inquiétant : uniforme, salut au drapeau, (*non, pas tous les jours, deux ou trois fois par semaine seulement,* rassure le même responsable), séparation d'activités entre filles et garçons….

L'arrière plan idéologique apparaît nettement

Or Madame Christelle Morançais, présidente de la Région, a affirmé publiquement apporter son total soutien à la création de cette école, en a fait l'éloge devant la presse, dénigrant l'école publique dont elle devrait être la garante et la défenseure. Elle ne fait hélas en cela que suivre l'exemple de Monsieur Jean Michel Blanquer, actuellement ministre de l'éducation nationale.

Madame la Présidente de Région apporte ainsi à cet établissement, à son projet et à son idéologie, une caution officielle à la fois aux yeux de certains parents et aux yeux de généreux donateurs, particuliers ou sociétés, le MEDEF local ayant également promis son aide.

Généreux donateurs n'est d'ailleurs sans doute pas l'expression adéquate. Les dons à ce réseau d'écoles ouvrent droit jusqu'à présent à un crédit d'impôts, c'est-à-dire que les deux tiers en sont déduits des impôts ou remboursés. La collectivité publique finance donc indirectement ces établissements, financements qui manquent cruellement aux services publics.

Le Figaro Magazine, 30 décembre 2015

Suite à plusieurs plaintes, la fondation Espérance Banlieues fait l'objet en ce moment d'une enquête pour abus de confiance.

Ce n'est qu'un épisode, particulièrement caricatural, d'un enjeu bien plus large : le démantèlement de l'école publique, comme de tous les services publics, et la déconstruction progressive des principes de gratuité, d'égalité sociale ou de genres, et de laïcité.

Des protestations officielles sous forme de lettres ouvertes ont été adressées à La Présidente de Région et au président du Medef de la Sarthe par plusieurs syndicats de l'Education Nationale, dont la CGTéduc 72, et des associations comme la FAL72, la LDH72 et la Libre Pensée72. Madame Karamanlis, députée de la Sarthe, a reçu le 17 juin une délégation de ces organisations.

CGT Edu'action 72

Quelques soutiens

Jean-Michel Blanquer

En avril 2016, le futur Ministre de l'Éducation nationale tourne une vidéo pour le colloque organisé à l'Assemblée nationale par Espérance banlieues. Il y déclare : « à mes yeux espérance banlieues rassemble les ingrédient de ce qui réussit dans un système scolaire […] ces convergences entre secteur privé et secteur public, c'est ce qui me paraît décisif dans espérance banlieues. »

Emmanuel Macron

En décembre 2016, le fondateur d'Espérance banlieue, Eric Mestrallet, a été invité à la « Convention éducation » du candidat Macron.

9ème congrès URSEN Nantes

Compte-rendu

Le 28 mai, la CGT Educ'Action Nantes réunissait son 9ième Congrès académique à Angers. 55 congressistes (dont 45 délégué.es délibératifs et une dizaine d'invité.es) étaient réunis pour débattre de l'actualité revendicative, de l'activité des 3 dernières années ainsi que des orientations de l'Union pour les 3 ans à venir.

DEBAT GENERAL

Suite au rapport introductif du cosecrétaire général de l'URSEN, les congressistes ont échangé sur l'actualité éducation nationale.

Mobilisations face à la loi Blanquer, dite loi pour l'école de la confiance

Il a été notamment question du mouvement de grève reconductible dans le Maine et Loire. La CGT Educ'49 a mené avec l'intersyndicale des AG, un comité de grève et des actions reconductibles en avril/mai. Le fait que la mobilisation au niveau national ne prenne pas vraiment a pu essouffler les salarié.es. Il a été rappelé dans plusieurs interventions que la grève massive et dans la durée était bien la seule solution pour faire plier le gouvernement.
En Loire-Atlantique également, des mobilisations ont eu lieu, davantage suivies dans le premier degré mais avec l'appui du second degré et des PLP. La CGT Educ'44 constate que des collectifs se mettent en place en parallèle des syndicats, comment articuler notre action syndicale avec ces différents collectifs que nous ne pouvons pas ignorer ?
Dans tous les départements, il est constaté que l'action a davantage pris dans le premier degré.
Chez les administratif.ves aussi, il a été difficile de mobiliser et d'avoir une convergence avec le mouvement sur la loi dite de la confiance. Néanmoins notre organisation a initié le combat dès le mois de janvier en conviant les autres organisations syndicales (UNSA, FO, FSU) à une intersyndicale pour se donner les moyens de mobiliser les agents. Cela a été l'occasion de réunir les collègues du Rectorat toutes semaines sur plusieurs mois et montrer à notre administration que nous ne nous laisserions pas faire.
Chez les AEd, il y a aussi une certaine résignation, un repli sur sa propre situation due à la grande précarité de ces personnels, soumis à la pression du renouvellement par leur chef.fe d'établissement.
La question des caisses de grève comme outil de lutte est également avancée. Il faut en effet revenir à des réflexes syndicaux de solidarité.

Interventions sur la voie professionnelle

Nous déplorons notamment le fait que la mobilisation dans la voie professionnelle ne se soit pas véritablement installée dans la durée. La position du Sneeta FO qui n'a pas voulu s'associer à l'Intersyndicale qui luttait contre cette réforme, qui n'a pas pris part au vote sur les grilles horaires lors du CSE du 10 octobre, qui a communiqué sur les pseudo avancées qu'ils auraient obtenu en négociant avec le gouvernement, n'a pas aidé non plus à la mobilisation.
La mise en place des nombreux dispositifs hors disciplinaires (co intervention, AP de consolidation, Chef d'œuvre) vont être difficiles à mettre en place et vont dégrader considérablement les conditions de travail des collègues. Cette réforme est profondément idéologique, ces dispositifs en trompe l'œil vont entraîner des suppressions de postes massives dans les années à venir. La mise en place de la réforme est une catastrophe, les IEN et chef.fes d'établissement qui tentent de « *vendre* » la réforme naviguent à vue. La volonté idéologique de cette réforme passe aussi par l'apprentissage et la mise sous tutelle de la voie pro au service du patronat. La mixité des publics et des parcours peut aussi avoir un impact sur les statuts avec l'annualisation progressive du temps de travail des PLP.

Greta

Le Greta est en voie de disparition, il y a là un énorme danger puisque les Greta et CFA départementaux se regroupent. De plus en plus, on demande d'ailleurs aux enseignant.es des lycées de venir faire des heures au Greta/CFA. Cette réalité est à mettre en lien avec le danger rampant d'attaque sur les statuts.

Ferc Sup

Il y a une entreprise de déconstruction de l'université. L'Intersyndicale est unie pour l'instant avec le boycott des comités techniques. Il est difficile de mobiliser dans le supérieur.

Criminalisation de l'action syndicale

Plusieurs interventions ont fait état de la criminalisation de l'action syndicale ainsi que des pressions émises sur les agents lors des mobilisations. A Toulouse, Nantes, Paris et Nice, plusieurs collègues ainsi que des syndicalistes ont subi des arrestations, gardes à vue et des pressions de la part des forces de police ou de l'administration.
Plusieurs interventions ont souligné l'importance de l'action collective, il faut éviter de se lancer dans des actions individuelles qui exposent encore davantage les collègues face à l'administration.
Une motion de soutien aux camarades et collègues arrêté.es et mis sous pression partout en France a été votée à l'unanimité (voir page suivante).

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016-2019

Le co secrétariat a commenté le rapport d'activité du dernier mandat.
Un bilan de l'organisation des bureaux, Commissions exécutives a été dressé. Un point a aussi été fait sur les différents pôles : pôle élu.es CAPA, ATSS/ATRF et pôle Non titulaires.
La structure inter-catégorielle de notre syndicat nécessite la mise en place de pôles afin de développer les aspects revendicatifs spécifiques. Ces pôles ne sont pas déconnectés du fonctionnement de notre organisation syndicale. Ils sont un outil complémentaire au militantisme CGT sur le terrain.

Le rapport d'activité a aussi été l'occasion de marquer la progression de la CGT Educ'Action Nantes lors des dernières élections professionnelles de décembre 2018.
La CGT Educ'Action Nantes s'est aussi dotée durant le dernier mandat d'outils de communication. La communication militante est importante pour informer l'ensemble des adhérent.es du syndicat et développer la syndicalisation. Le rapport financier fait d'ailleurs état d'une progression des reversements des syndiqué.es actif.ves. Le retour de l'ensemble des retraité.es dans la CGT Educ'Action Nantes via leur intégration aux SDEN a aussi permis d'assainir la situation.
La CGT Educ'Action Nantes a proposé également des formations syndicales sur différents thèmes. Les syndiqué.es des différents départements y ont pu se rencontrer, échanger sur les pratiques militantes, se doter d'outils et de réflexes pour militer sur le terrain et dans les instances.

Votes :

Rapport d'activité : adopté (sur 100 % des votes exprimés : 96,62 pour et 3,38 % d'abstention.)

Rapport financier : adopté à 100 %.

DOCUMENTS D'ORIENTATION : 2019-2022

Le congrès a débattu une partie de l'après-midi sur les orientations du syndicat pour les 3 prochaines années.
Celui-ci permet de donner une ligne de route, elle est en conformité avec les orientations nationales. Les pôles sont un des outils nécessaires à la syndicalisation. L'URSEN devra aussi se donner les moyens de former des militant.es. Sur ce mandat, nous serons aussi confronté.es à la mise en place de la réforme Blanquer et des retraites. L'Ursen devra être réactive. Mais ces combats s'articulent également au niveau interprofessionnel et dans la fonction publique. L'urgence est bien de mobiliser nos collègues et l'ensemble des personnels pour donner un coup d'arrêt à la politique d'austérité dans le cadre d'une lutte interprofessionnelle massive et déterminée.
Dans les 3 prochaines années, l'URSEN restera aussi l'outil de mutualisation des syndicats départementaux.

Le document d'orientation de l'URSEN est en ligne http://educactionnantes.reference-syndicale.fr/2019/06/document-dorientation-du-9eme-congres-de-la-cgt-educaction-nantes/

Vote sur le document d'orientation :

Adopté (93,03 % Pour, 2,97 % Contre et 4,9 % Abstention)

Relation de la CGT Educ'Action Nantes avec le SNEIP

Notre congrès s'est déroulé quelques jours après le 3ème congrès du SNEIP-CGT. L'enjeu de leur congrès était de confirmer ou non l'intégration de leur syndicat dans la CGT Educ'action, processus amorcé depuis 2011. La cosecrétaire de la CGT Educ'action Nantes a présenté brièvement le statut dans l'enseignement fonctionnement privé et les revendications du SNEIP : la création d'un grand service public, laïque et gratuit, l'intégration de tous les établissements privés sous contrat et la fonctionnarisation sur place de tous les personnels. Les délégué.es du SNEIP réunis en au congrès du 22 au 24 mai dernier ont voté POUR l'intégration : 51,94 % des mandats, CONTRE l'intégration 48,36% des mandats. Un seuil de 59% des voix avait été fixé pour pouvoir soumettre au vote, dans un second temps, une dissolution du syndicat. Le SNEIP CGT n'intégrera donc pas la CGT Educ'action et restera un syndicat autonome.
Un court débat a été proposé aux délégué.es du congrès. Des camarades ont réitéré la nécessité de travailler avec nos camarades du privé pour faire face aux attaques gouvernementales. La présence de nos deux syndicats au sein de notre fédération la FERC pourrait être une piste pour militer ensemble dans une même structure mais elle n'a pas d'existence réelle localement et dans un contexte de baisse des militant.es il est compliqué de multiplier la présence dans des réunions de structures.

Une nouvelle CE a été élue.
Elle a été renouvelée pour moitié et est composée de 60 % d'hommes et 40 % de femmes.
Les membres de la CE sont à 70 % des enseignant.es (45 % de PLP et 25 % de certifié.es, 15 % des ATSS (SAENS, ATRF et ATSS non-titulaires à parts égales) et 15 % de retraité.es.

Les Co secrétaires élu.es sont Karine Perraud (PLP), Hervé Guichard (SAENES) et Bertand Colas (PLP).

Les Co-trésoriers.ières sont Jean-Claude Querville, Caroline Drouvot

---

Motion du congrès de la CGT Educ'Action Nantes contre la répression et toutes les formes de pressions émises sur les salarié.es

La mobilisation contre les Lois Blanquer, contre des réformes profondément inégalitaires du système éducatif, contre la réforme de la Fonction publique, est importante depuis plus de 2 mois et rassemble personnels de l'éducation nationale, parents d'élèves…
Face à ces mobilisations, la CGT Educ'Action Nantes constate l'augmentation de la répression et les pressions dont sont victimes les personnels, les élèves et les militant.es syndicaux sur le plan interprofessionnel comme sur le plan de l'Education nationale.
La CGT Educ'Action Nantes condamne avec la plus grande fermeté ces répressions inadmissibles. Partout en France, on réprime, on intimide, le gouvernement menace les manifestant.es qui cherchent à exprimer leurs revendications.
Dans l'académie de Nantes aussi, des collègues ont subi des pressions, ont subi des blâmes alors même qu'ils.elles ont mené des actions collectives contre les réformes.
La CGT Educ'Action Nantes tient aussi à rappeler la nécessité de mener des actions collectives, elle appelle les salarié.es à ne pas s'isoler dans des actions individuelles.
La violence n'est pas du côté des manifestant.es, elle est du côté des réformes, elle est du côté du mépris du gouvernement et du patronat.
L'URSEN CGT Nantes revendique le retrait de toutes ces réformes. Elle appelle tous les personnels à participer à toutes les actions possibles pour empêcher ces réformes inacceptables.

Angers, le 28 mai 2019

Audience scolarisation des élèves allophones dans le 2nd degré public en Mayenne

Le 2 mai, l'intersyndicale Education 53 SUD, FO, CGT était reçue concernant la prise en charge des élèves allophones en Mayenne.
Les organisations syndicales ont présenté un certain nombre de constats et posé certaines revendications.

Des constats ?

- Le nombre d'élèves allophones nouvellement arrivés (EANA), francophones ou non scolarisé.es antérieurement (NSA) est en augmentation dans les établissements scolaires du second degré en Mayenne.
- De nombreux.ses élèves ont besoin de cours de français langue seconde (FLS).
- Les organisations syndicales ont décliné un certain nombre de chiffres émanant des établissements du second degré.

Au final, les organisations syndicales soulignent le fait que nous sommes depuis quelques années dans un contexte différent et que l'Education nationale doit tenir compte de cette réalité.

Quels moyens en Mayenne ?

- En collège, pour les situations d'allophones isolé.es et en inclusion, un poste est dégagé jusqu'au niveau A2. Cela paraît largement insuffisant car ce dispositif ne permet pas d' «offrir» 12 heures par semaine de français intensif aux élèves comme le préconise la circulaire de 2012. Une autre enseignante fait de l'alphabétisation au niveau collège (s'occupe davantage des francophones NSA/allophones), avec quelques heures seulement d'intervention.
- En lycée, l'allophonie est prise en partie en charge par la MLDS (Mission Locale de Décrochage Scolaire) : concrètement, c'est 1h30 par semaine le mercredi après-midi. Des cours ayant lieu en lycée sur ce créneau, il y a souvent incompatibilité pour faire les EDT ou surcharge d'heures pour les élèves (les cours à la MLDS s'ajoutant à l'Emploi du Temps), et donc de nombreux.ses élèves n'assistent pas à ces cours. Autre dispositif mis en place : la classe MAST (Mesure d'Accompagnement à la Scolarisation Temporaire). Elle fonctionne comme une classe d'accueil avec un passage de 16 à 12 places. Il est difficile pour les élèves de se rendre à la MAST ou même à la MLDS : problème d'autonomie (transport, financier)

De plus, les organisations syndicales s'interrogent sur la concertation entre les enseignant.es FLS et ceux.celles des établissements en charge de l'inclusion.

Quelles revendications ?

- Les organisations syndicales revendiquent l'ouverture d'au moins une UPE2A en Mayenne. En effet, selon la circulaire d'octobre 2012 (organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivé.es, les EANA), « au cours de la première année de prise en charge pédagogique par l'UPE2A un enseignement intensif du français d'une durée hebdomadaire de 9 heures minimum dans le premier degré et de 12 heures minimum dans le second degré est organisée avec des temps de fréquentation de la classe ordinaire où l'élève est inscrit »
- Elles réclament aussi des moyens supplémentaires en heures dans les établissements afin de répondre aux besoins réels des élèves ainsi que la reconnaissance de la fonction de référent.e Allophone dans chaque établissement. Cette mission de référent.e allophone doit être reconnue, ces personnels doivent être associés aux décisions de la DSDEN en matière d'inclusion et de prise en charge des élèves.

Face à l'ensemble de ces revendications, le DASEN a précisé plusieurs points :
Il a admis qu'en effet le contexte avait changé et tenu à rappeler les moyens qui avaient été mis en place. Il a ajouté que la DSDEN « n'avait pas à rougir » de la prise en charge de ces élèves en Mayenne et qu'elle a pris cette question en charge à « bras le corps ». Il ajoute qu'il y a une multitude de cas différents dans le département entre élèves allophones, élèves francophones ou encore des élèves non scolarisé.es antérieurement. De plus, il a rappelé que la DSDEN s'était engagée à scolariser tous les élèves dont les tests attestaient de leur majorité et qui sont en situation de recours. La DSDEN a aussi souligné que les modules d'accompagnement (avec des heures affectées à des cours de français ou des cours d'alphabétisation), différenciés d'un établissement à l'autre selon les besoins réels,

étaient une réponse efficace. Le DASEN ne ferme pas la porte à l'ouverture d'une UPE2A mais ce n'est selon lui pas la meilleure réponse à la prise en charge pour ce public car ce dispositif serait figé. La DSDEN a fait le choix d'un suivi via une commission mensuelle et essaie de repérer tous ces élèves et d'apporter des aides différenciées. La crainte du DASEN serait aussi de faire un tri et de séparer ces élèves des autres. Il a bien reprécisé qu'il était nécessaire de travailler en proximité avec les établissements et que l'idée de référent.es dans les établissements était pertinente. Il a aussi admis qu'il fallait associer les établissements aux discussions de la commission départementale. Concernant les moyens, le DASEN souligne le fait que les établissements ont des marges horaires et qu'ils doivent faire avec leur dotation globale pour dégager des heures. Maintenant, si des besoins supplémentaires étaient confirmés, il n'hésiterait pas à réabonder les DGH si nécessaire.

Face à ces réponses, les organisations syndicales ont avancé plusieurs éléments :

- Les UPE2A, loin d'organiser un tri permettent aux élèves allophones d'être accueilli.es dans de bonnes conditions en classe et non comme aujourd'hui, d'être parachuté.es sans préalable et d'ajouter aux difficultés sociales des difficultés scolaires.
- De plus, les organisations syndicales ont aussi précisé que l'inclusion totale dès l'arrivée de l'élève pouvait être considérée comme de l'indifférence et que l'UPE2A permettait d'inclure ces élèves sans indifférence ni ségrégation. L'idée étant en effet que les élèves aient des cours de français intensifs avec une inclusion parallèle dans les disciplines non linguistiques.
- L'intersyndicale a entendu la volonté du DASEN de travailler davantage en concertation avec les établissements via des référent.es, tout en soulignant la nécessité de dégager des moyens pour cela.

En conclusion, cette audience était une première audience qui a permis d'exposer les revendications de l'intersyndicale, d'entrer dans la discussion avec la DSDEN.
L'intersyndicale va continuer à suivre cette question, notamment au plus près des établissements afin que les besoins réels remontent véritablement à la DSDEN et que les moyens soient vraiment à la hauteur des enjeux éducatifs pour ces élèves.

CGT Edu'action 53

Objectifs langues ?

Déjà que l'on déplore les difficultés à développer l'apprentissage oral des langues étrangères en France, les choses ne vont pas s'arranger dans l'académie de Nantes.

Une coupe aussi brutale que drastique intervient à la rentrée prochaine dans les établissements du 2nd dégré sans aucune concertation avec les établissements.

Ainsi, près de 40 postes d'assistant.es de langues vivante anglophone et une vingtaine de postes d'assistant.es de langue hispanophone sont supprimés soit près d'1/3 des postes en tout dans le 2nd degré.

Cette décision arbitraire va pénaliser nombre d'assistant.es étranger.es et bien des élèves qui ne pourront s'ouvrir à la découverte vivante d'une autre culture et à entendre et pratiquer une langue étrangère au cours de leur cursus.

Il n'y a pas de quoi être fier pour la promotion des cultures étrangères et l'image de l'Education nationale auprès des ambassades.

Fermetures de CIO, suppressions de postes enseignant.es et administratif.ves : l'Education nationale sacrifie encore les élèves au nom des économies budgétaires et c'est purement scandaleux.

CGT Educ'Action Nantes

Arnage (Sarthe)

Ouverture d'un internat au rabais

Au collège Henri Lefeuvre d'Arnage, un internat ouvrira à la rentrée 2019… sans CPE supplémentaire, sans compter que le collège accueillera 60 élèves de plus. L'unique CPE de l'établissement devra donc être d'astreinte à l'internat deux nuits par semaine ce qui impactera forcément son service de journée. Le collège sera donc deux jours et demi par semaine sans CPE ! Il est facile d'imaginer que le travail retombera sur l'ensemble du personnel de l'établissement et que les élèves en pâtiront obligatoirement.

Un exemple parlant de l'attitude de l'Etat, qui dans les rares cas où il met en place de nouvelles structures, ne donne même pas les moyens élémentaires de fonctionner !

Les collègues de l'établissement demandent donc l'ouverture d'un demi-poste ce que pour l'instant, l'administration refuse. Une pétition est en ligne.

CGT Educ'action 72

6 questions à ...

Laëtitia Bompays, élue certifiée académique

1/ Tu es notre nouvelle et première élue paritaire certifiée, peux-tu te présenter ?

Je m'appelle Laëtitia Bompays. Je suis professeure d'Histoire géographie. J'ai eu le concours en 2000 et je me suis syndiquée à la CGT en 2002 à mon arrivée dans l'académie de Rouen. C'est Vincent Severino, secrétaire académique de l'époque qui, par sa gentillesse et son dévouement m'a donné envie, tout naturellement, d'adhérer à la CGT.
J'ai obtenu ma mutation dans l'académie de Nantes en 2015. J'ai travaillé 3 ans au collège de Missillac (44) et j'ai été mutée l'an dernier au lycée Aristide Briand de Saint Nazaire, ce qui m'a permis de me rapprocher de mon domicile.

2/ Ce n'est pas une expérience nouvelle pour toi puisque tu as déjà eu ce mandat dans une autre académie, en quoi cela est un atout ?

Je sais comment cela fonctionne, les moments de l'année les plus tendus. Cela me permet de comparer le fonctionnement des deux académies, de voir les points positifs et ce qui pourrait être amélioré.
À Rouen, il a été important pendant le premier mandat, de se faire connaître. Être syndiqué.e en collège ou en lycée, c'est souvent être peu nombreux voire être seul.e dans son établissement. Il faut donc aider les collègues dans les établissements en leur donnant des outils, des informations et des arguments.

3/ Peux-tu expliquer brièvement à nos syndiqué.es le rôle d'un commissaire paritaire ?

C'est être auprès des collègues, les informer et vérifier que les règles soient respectées par l'administration. C'est intervenir auprès des services si possible en amont ou pendant les commissions pour garantir les droits des collègues et un traitement égalitaire entre eux.

4/ C'est avant tout une activité collective et complémentaire de l'activité militante sur le terrain, tu peux nous en dire plus ?

Ce qui se passe dans les commissions peut avoir une conséquence directe pour les collègues dans les établissements. Aider les collègues, les conseiller, c'est leur montrer qu'ils peuvent nous faire confiance. Je trouve que les règles sont mal connues des collègues et l'administration, par l'envoi de mail, se donne bonne conscience et prétend être transparente.
Or, les changements liés au PPCR prouvent que les collègues connaissent mal les nouvelles règles. C'est donc à nous, aussi, d'informer les collègues pour mieux les défendre.

5/ Avec Ifig, ton suppléant comme pour l'ensemble de nos élu.es enseignant.es, administratif.ves et techniques, cette période de fin d'année est fortement occupée par le mouvement des personnels, quels sont les 1ers conseils que vous donnez aux syndiqué.es et collègues qui viennent vers vous pour leurs vœux de mutation ?

Il faut bien comprendre comment fonctionne le système et écouter les conseils pendant la formulation des vœux. Il faut être logique et toujours penser que c'est une machine qui va classer les demandes pour les enseignant.es. Des collègues qui ont « mal » formulé leurs vœux peuvent être surpris.es du résultat des mutations.

6/ La réforme de la Fonction Publique CAP2022 veut remettre en cause la représentativité des personnels dans les instances paritaires, peux-tu nous donner un exemple récent et marquant du rôle essentiel de la présence des élu.es paritaires dans les instances ?

Lors de la parution des postes vacants, il est apparu qu'un poste n'était pas au mouvement. Les services ont été interpellés et ont expliqué que le poste était réservé à un stagiaire.
Or, ce poste non vacant risquait de compliquer le mouvement pour de nombreux collègues. Après discussion et demande unanime de tous les syndicats, le poste a été mis au mouvement.
Ce qui montre l'importance d'être dans les conseils d'administration, se battre pour le maintien des postes qui ensuite, permettent au plus grand nombre de collègues de muter. Et bien sûr de faire remonter les informations au syndicat qui pourra vérifier leur exactitude.

CAPA administratifs.ves
Retour sur les premières instances

Depuis les dernières élections professionnelles, la CGT a obtenu des élu.es dans les CAPA des personnels administratifs. C'est une nouveauté pour nos camarades qui ont pu siéger dans deux instances depuis avril, sur les promotions/avancements et sur les mutations. Les camarades ont pu profiter auparavant, au cours d'une journée de travail, de l'expérience des camarades élu.es ATRF.

Ces CAPA ont donné lieu à une préparation collective en amont des réunions avec la rédaction d'une déclaration liminaire, la constitution d'un dossier syndical de suivi pour les mutations et un travail de suivi individuel des agents et camarades qui nous avaient contactés et un contact fréquent avec la DIPATE, service de gestion des personnels.
C'est un travail qui peut s'avérer parfois fastidieux, notamment dans le cadre du suivi des mutations.

Les camarades élu.es ont à plusieurs reprises interrogé la DIPATE 5 (Division des Personnels Administratifs, Techniques et d'Encadrement) sur les pratiques et les modalités de travail pour mieux appréhender les enjeux de ces instances et réfléchir sur les revendications que la CGT souhaite faire avancer pour mieux défendre les intérêts des collègues. Ils sont également systématiquement consulté.es les dossiers des agent.es pour lesquel.les l'administration avait proposé un report de titularisation ou un blocage d'avancement.

Dans le cadre des CAPA mutations, plus d'une vingtaine de dossiers ont été portés à notre connaissance et la CGT a apporté une réponse à chacun d'entre eux dès le soir de la CAPA.

Bien souvent nous avons entendu les collègues reprocher le caractère opaque de ces instances et ne pas comprendre, notamment sur les listes d'aptitude, comment étaient choisis les « heureux-ses élu.es ». Il y a en effet de quoi s'interroger, sachant que l'administration a le dernier mot, mais nos élu.es ont eu le mérite de défendre les dossiers et d'argumenter en essayant d'être le plus objectif possible.
A l'issue de chaque CAPA, la CGT a adressé un compte-rendu commenté de l'instance à l'ensemble des agents concernés par le champ de celle-ci. Ces envois ont été lus et bien perçus par les agent.es et plusieurs ont contacté la CGT pour exprimer leur situation, leur ressenti mais également nous remercier de rendre les choses plus transparentes à leurs yeux, voire demander à se syndiquer !
Ce n'est qu'un début, et malgré les vélléités du gouvernement de remettre en cause le rôle de ces instances paritaires, la CGT continuera à défendre les personnels et les instances de représentation et de défense des personnels.

Pôle administratif et technique, Coordination CAPA

Les cités éducatives : cheval de Troie du retour des EPSF et de la fin de la REP+ ?

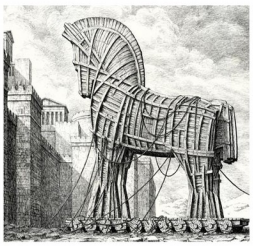

Soixante "cités éducatives" seront labellisées à la rentrée scolaire 2019. Les territoires concernés sont : les « quartiers prioritaires des villes de plus de 5 000 habitants (…) avec au moins un collège en REP +, présentant des défis particuliers (enjeu de sécurité marqué/difficultés scolaires renforcées)* ». L'objectif est : « d'améliorer la coordination des actions afin de d'accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle ». Porté conjointement par la collectivité, le collège, le rectorat et les services préfectoraux, le dispositif est co-financé par l'État. Ce projet risque de se faire au détriment de l'Éducation Nationale, concentrant les moyens de l'éducation prioritaire au profit de la politique de la ville. Bref, la cité éducative regroupera les collèges (dont l'un des principales·aux dirigera la cité éducative), les écoles primaires, les lieux culturels et le Programme de Réussite Éducative. Elle risque ainsi d'incarner le « nouvel ex-mort-né » EPSF, sans moyens éducatifs supplémentaires (comme le montre l'expérience Grigny 2020 depuis 2016 qui préfigure les cités éducatives)… À moins que ce dispositif, très limité sur le territoire, ne concentre sur ces quelques cités éducatives, une grande part des moyens actuellement attribués sur les REP +.

* Sur les 80 quartiers présélectionnés, quatre sont situés dans l'académie : Saint-Nazaire (Ville-ouest), Nantes et Saint-Herblain (Bellevue), Angers (Monplaisir), Allonnes (Chaoué-Perrières).

Un nouveau proviseur trop zélé… Qui finira par se brûler les ailes

Au lycée un nouveau proviseur est arrivé depuis le mois de septembre. Il a commencé par se la jouer débonnaire, nous assurant « venez me voir, mon bureau est ouvert », mais…
Très vite il s'est mis à organiser des réaménagements de salles, de bureaux, aux mépris de tous les avis des personnels concernés. Il a revu les fiches de poste de nombreux personnels administratifs dans le sens bien sûr d'une augmentation de leur charge de travail. Chaque fois que quelqu'un lui fait part d'un désaccord, il coupe court à toute discussion en disant que c'est lui le proviseur et que c'est lui qui décide, même lorsque ses décisions sont prises en dépit du bon sens.

Pire, il s'en est pris à un collègue handicapé en demandant que celui-ci se voit retiré de la mission qui lui avait été attribuée, allant jusqu'à écrire que « sa présence impacte même négativement le fonctionnement de l'activité et des collègues ». Propos d'autant plus choquants que ce collègue n'a jamais pu obtenir que son poste de travail soit adapté à son handicap. Et une pétition pour qu'il ne perde pas son poste a obtenue 150 signatures avant d'être envoyée au Recteur.

De même lorsque devant un incident grave dans une classe difficile, ayant conduit à l'arrêt prolongé d'une collègue, il n'a pris aucune décision pour alléger la classe ou pour sortir les élèves dangereux des cours. Il a fallu que les profs de la classe se mettent en droit de retrait une journée et qu'une cinquantaine de personnes aillent lui demander des comptes. Là devant les profs en colère, la bonhommie a vite disparu et il a montré son vrai visage : « Vous n'y comprenez rien, c'est pour ça que vous êtes profs et que moi je suis proviseur ». Néanmoins, tout en jouant le matamore, dès le lendemain, il reculait et des mesures étaient prises… Ce qui ne l'a pas empêché de procéder au retrait d'un trentième, au mépris des droits sur la santé au travail, pour les collègues ayant exercé leur droit de retrait. Heureusement, une collecte faite par les collègues a fait que ceux-ci n'ont rien perdu de leur journée.

Vis-à-vis des profs il joue la pression continuellement. Il est allé faire chercher des élus au CA pendant leurs heures de cours pour descendre à son bureau et leur demander… leur mail. Il s'amuse à diminuer les nombres d'heures attribuées aux matières sans motif valable, histoire de montrer qu'il peut mettre des postes sur la sellette selon son bon vouloir et selon la tête des clients.
Comme nombre d'élus au CA ne se sont pas laissés faire, les réunions de CA sont vite devenues des batailles de tranchées où là encore il coupe la parole et ne tient aucun compte des interventions qui s'opposent à lui (et elles sont nombreuses. Il a demandé aux parents d'élèves qui faisaient des fassent des comptes rendus aux petits oignons, c'est-à-dire en enlevant tout ce qui nuirait à son image. Depuis les parents, comme les profs, refusent de faire les comptes rendus si c'est pour être les scribes du proviseur. Cependant, il a très vite réussi se faire mettre en minorité au CA de plus en plus souvent. Qu'à cela ne tienne, il a cherché à faire pression sur des élèves élus au CA.

Mais les méthodes du personnage ont finalement réussi à souder les collègues. A chaque attaque, provocation, il y a eu des réactions, pétitions, collectes, mouvements d'humeurs. Depuis qu'il est là les heures d'info syndicales se sont repeuplées et la parole comme les infos circulent de plus en plus vite et ouvertement.
Dernièrement une délégation d'élus du CA a été reçue par la DASEN de la Sarthe , en présence du proviseur, pour lui faire part de ses comportements inacceptables. Ils ont été accompagnés par une soixantaine de collègues qui les ont attendus devant la DSDEN en répondant aux journalistes. La DASEN a complètement couvert les agissements

du proviseur et, lorsque les élus ont souligné le côté hors-la-loi de ses agissements, il a répondu que 90 % des établissements font des choses qui ne sont pas conformes à la loi (sic)…

Les méthodes de ce proviseur détruisent la santé des personnels, désorganisent le travail : il y a tellement de dysfonctionnements qu'on a le sentiment que le lycée est en train d'être détruit.
Mais finalement, elles sont dans la ligne de casse de l'éducation nationale du ministère : il faut malmener les personnels, les déstabiliser pour les rendre plus flexibles, plus malléables, pour qu'ils acceptent la dégradation des conditions de travail.

Donc cela n'a rien de surprenant. Et manifestement, la hiérarchie considère qu'on peut laisser faire, que c'est juste un serviteur peut-être un peu trop zélé mais malgré tout, il fait ce qu'on attend de lui. Dans l'établissement où il était avant d'être dans notre lycée, les personnels ont fait grève contre lui. L'administration l'a seulement déplacé dans un autre où il continue avec les mêmes méthodes !

Tout est maintenant clairement posé : les personnels ne pourront compter que sur eux-mêmes.

Leur colère est légitime et ils ont la force en restant collectifs et en se mettant en grève de façon déterminée, de faire que l'administration ne puisse plus se contenter de botter en touche. Ils peuvent la contraindre à prendre des mesures pour que les personnels n'aient plus à subir des comportements aussi destructeurs. C'est une question de temps, mais grâce à lui tout le monde apprend vite et assurément ce jour viendra.

Le lycée est un lycée support du Greta. A ce titre les élus du CA avaient à voter sur les Indemnités des personnels de direction jouant un rôle au Greta. Ces indemnités sont touchées à des degrés divers (de 200 euros à plus de 3500 euros) par 70 personnes.

Or cette année le Greta est en déficit au point que le proviseur a procédé à des licenciements avec la bienveillance qui le caractérise. À l'assemblée des personnels du Greta, il a déclaré : « J'ai découvert le Greta, j'ai procédé à des licenciements, ce fut une expérience intéressante ».

Pourtant cela n'a pas empêché le recteur de proposer des indemnités aux personnels de direction pour l'année 2018 pour un total de plus de… 38 000 euros !

Aussi, les élus CGT du lycée ont voté contre ces indemnités ainsi que des parents d'élèves. Les autres élus s'abstenant, les personnels de direction ont dû dire bye-bye à leur prime.

Toucher le proviseur au porte-monnaie a déclenché ses foudres et ses pressions. Mais qu'importe, tout le monde est bien content de cette petite tape sur le nez et surtout tout le monde attend le CA de juin où doivent être votées (ou pas !) les indemnités pour l'année 2019 qui cette fois-ci seront de 120 000 euros.

CGT Educ'72

AESH : Quand le gouvernement fait la promotion des mesures liées au handicap

Droit de réponse à *Ouest France* Mardi 11 juin 2019

« *Plus de moyens, de reconnaissance des AESH, d'écoute des parents … Les ministres de l'Education nationale et du Handicap réorganisent l'accueil des enfants handicapés de l'école au lycée* »
Le journal Ouest France du mardi 11 juin 2019 titrait en UNE les nouvelles mesures liées au Handicap à l'école. Les ministres Jean Michel Blanquer et Sophie Cluzel étaient interviewé.es par un journaliste de OF.
Face à ce que l'on peut appeler un véritable article de promotion gouvernementale sur une prétendue amélioration des conditions d'emploi des AESH pour la rentrée 2019, la CGT Educ'Action Nantes tient à rappeler certains faits.
Extraits choisis.
JMB : « *Nous voulons une école de la confiance où tous se sentent bien, enfants, professeurs, accompagnants, familles. Nous allons développer des « pôles inclusifs d'accompagnement localisés » (PIAL's) pour que les enfants en situation de handicap puissent être mieux accompagnés. Ces pôles seront en charge de gérer, au sein de l'école, la scolarité des enfants en situation de handicap, de coordonner les*

accompagnements spécifiques dont ils ont besoin »
[…] « *Avant, tu devais attendre un AESH pour aller à l'école ; maintenant, tu vas à l'école, un AESH t'attend* »
La CGT Educ'Action ne partage pas cet enthousiasme et surtout ne souscrit pas au slogan promotionnel du ministre. La mutualisation généralisée sous la forme de PIAL accentuera les inégalités et la pression hiérarchique et aggravera d'autant les conditions de travail de ces personnels précaires. Cette mesure est une régression : les AESH n'auront plus le temps de s'occuper de leurs élèves avec professionnalisme et en seront réduit·es à des gestes techniques. Le ministre prétend aussi que les moyens d'AESH seront à la hauteur des besoins. Les personnels en contrats aidés ne seront pas systématiquement recrutés sur des contrats AESH, faute de supports budgétaires. Par ailleurs, la mise en place des PIAL vise à "maximiser" les AESH en poste par un accompagnement toujours plus mutualisé afin d'en réduire le recrutement.

JMB : … « *Nous avons recruté 4000 AESH à la rentrée 2018, et nous devrions en recruter autant cette année. Seuls 2% d'entre eux étaient à temps plein en 2017, une proportion qui devrait monter à 33 % grâce à la coordination par les PIAL, qui pourront leur confier le suivi des enfants sur le temps périscolaire en accord avec la collectivité locale concernée ou leur proposer de s'occuper de plusieurs élèves…* »
C'est très beau sur le papier, mais quand le ministre prétend que les PIAL permettront de recruter à temps plein au moins 33% d'AESH à la rentrée 2019, il oublie de dire que l'amplitude horaire des élèves accompagné·es n'étant jamais de 35h, les PIAL n'engendreront pas des temps pleins tant que le travail invisible des AESH ne sera pas reconnu à sa hauteur, ainsi que le temps des trajets entre les établissements. Les seules pistes évoquées par le ministère sont celles d'un second employeur, la déconcentration maximale par les PIAL et la mutualisation. Au lieu d'augmenter les salaires et de prendre en compte la pénibilité de leur métier, sous prétexte de leur octroyer un salaire décent voire un taux plein, il envisage d'élargir les tâches déjà nombreuses des AESH au périscolaire et à l'extrascolaire au bon vouloir des communes.
De plus, le ministre a pu prétendre que les PIAL offriront aux AESH une meilleure rémunération ainsi que des perspectives de carrière. Il oublie de préciser qu'il maintient ces travailleur·ses dans une précarité à vie en leur refusant toute augmentation du salaire de base (SMIC) pour un travail nécessitant nombre de savoir-faire.
Nous rappelons que seule la création d'un statut de fonctionnaire avec des Obligations Réglementaires de Service (ORS) à 24h et une grille salariale revalorisée leur donnera un salaire décent et une prise en compte réelle de leurs heures invisibles.
Avec les PIAL, le besoin des élèves et des personnels ne sera aucunement pris en compte : seule comptera la gestion globale de l'accompagnement qui amènera à une rotation des accompagnant·es de chaque élève ainsi qu'à une multiplication du nombre d'élèves accompagné·es par un·e même AESH. Nous assistons à une inclusion au rabais qui se base sur une mutualisation des moyens excessive ne correspondant ni aux besoins des élèves ni à des conditions de travail décentes pour les AESH.

JMB : « *Autrefois pourvus par des emplois aidés à temps partiel, ils sont remplacés aujourd'hui par des « AESH », recrutés en contrat à durée déterminée de trois ans minimum, renouvelable une fois et pouvant déboucher sur un CDI.* »
À 1 ou 3 ans, les contrats AESH restent précaires et prompts à être rompus dans l'établissement d'exercice. Le mépris du professionnalisme des AESH persiste en perpétuant une forme de période d'essai pendant 6 années pour espérer un CDI soumis aux enveloppes budgétaires.

JMB : « *A partir de cette rentrée, ils bénéficieront d'une formation de 60 heures…* »
Pour rappel, ce sont les dispositions déjà existantes de 60h de formation initiale. Rien ne garantit qu'elle sera plus effective. Le ministre a refusé la possibilité d'une formation spécifique prévue par un amendement au Sénat. Où sont donc les promesses de formation des AESH pour la garantie d'une meilleure inclusion des élèves ?

Alors que les AESH se mobilisaient encore mercredi 15 mai dans toute la France, le ministre persiste dans une attitude méprisante en n'entendant toujours pas leurs revendications et en leur offrant, comme seule perspective d'avenir, le maintien de leur précarité. Les AESH ont construit une profession dans des conditions improbables. Elles et ils ont les capacités requises pour faire face à un ministère hostile, visiblement inapte à percevoir leur savoir-faire, leur réelle utilité auprès des élèves et au sein de l'Éducation Nationale. Malgré ses effets d'annonces, ce ministère semble tout aussi incompétent pour faire de l'école inclusive une véritable priorité. Les AESH continueront donc à révéler les failles inadmissibles de l'école inclusive grâce à une mobilisation constante et une persévérance sans limite !

Nous laisserons le mot de la fin à la ministre Sophie Cluzel qui en parlant des nouveaux dispositifs affirme : « *C'est une avancée colossale pour la qualité de la scolarisation des enfants. Cela devrait faciliter les recrutements d'AESH, et il n'y aura plus de ruptures d'accompagnement en cours d'année. Les parents attendaient cela depuis 20 ans.* »

Sans commentaires supplémentaires…

Pôle Non titulaires CGT Educ'Action Nantes

loi de ~~transformation~~ DESTRUCTION de la Fonction publique

D'OÙ VIENT LE STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE ?

Il a été conçu après la 2nde guerre mondiale pour mettre fin au népotisme qui était la règle dans l'administration française depuis le XIXe siècle. Il visait à professionnaliser les agents.

A QUOI SERT-IL ?

Il protège les citoyens en leur garantissant l'égal accès aux services publics parce que les fonctionnaires adhèrent à des règles définies par le Parlement; ils n'obéissent pas à un baron local.Il garantit l'indépendance des agents vis-à-vis des pressions économiques et ils ne sont pas recrutés selon le bon vouloir du pouvoir politique.Il garantit la continuité du service public.Il garantit l'adaptabilité du service public : le statut est conçu pour répondre aux nouveaux besoins de la population. Il garantit les principes de responsabilité et d'indépendance des fonctionnaires. En liant ces deux principes, la loi accorde aux agents le statut de fonctionnaire citoyen. On doit pouvoir répondre de nos actes dans le cadre de notre travail mais on a aussi la liberté de penser et de s'exprimer. En opposition au fonctionnaire sujet décrit par Michel Debré dans les années 1950 « le fonctionnaire est un homme de silence, il sert, travaille et se tait ». On dirait du Jean-Michel Blanquer.

LE PROJET DE CASSE DU GOUVERNEMENT

Objectifs déclarés

« Aller vers une fonction publique plus attractive et plus réactive, des parcours professionnels plus diversifiés et une plus grande prise en considération de la qualité de vie au travail ».

« Responsabiliser les managers publics en développant les leviers qui leur permettront d'être de vrais chefs d'équipe ».

« Améliorer la qualité du service public et garantir sa présence au plus près des territoires ».

« Transformer la fonction publique en procédant à la modernisation du statut et en permettant aux agents et aux services d'exercer pleinement leurs missions ».

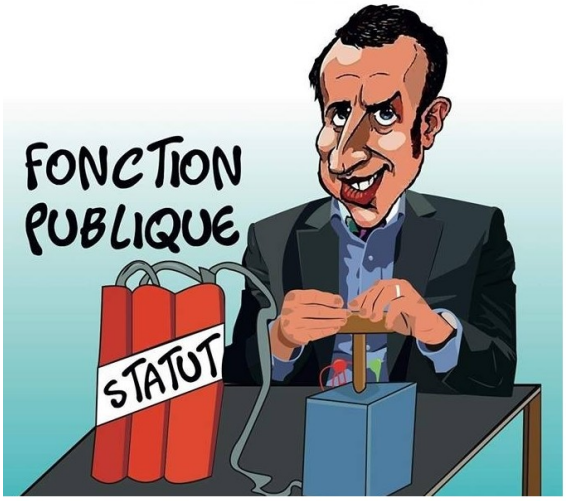

Objectifs réels

Supprimer 120 000 postes (50 000 dans la fonction publique d'Etat et 70 000 dans la fonction publique territoriale).

Economiser 60 milliards d'euros.

Accompagner les suppressions de postes en recourant massivement aux contractuels.

Par sa nature même, le contrat impose un recrutement au bon vouloir des employeurs, ce qui rend les agents susceptibles de subir, sans pouvoir se défendre, des pressions de la hiérarchie.

Transformer les chefs de service (les chefs d'établissements, IEN, pour nous) en véritables «managers» locaux avec un renforcement de leur pouvoir en matière de rémunération, de recrutement, et d'évaluation individuelle.

Casser le statut de la fonction publique. En supprimant les commissions paritaires et en fusionnant les CHSCT avec les CT(comités techniques), le projet consiste à, casser les cadres nationaux et les garanties collectives pour isoler toujours plus les agents devant leur supérieur hiérarchique

Fin du paritarisme – Renforcement de l'arbitraire

Dans les trois versants, les décisions relatives aux mutations et aux mobilités ne relèvent plus des CAP à compter du 1er janvier 2020. Sous l'impayable prétexte de « rendre le dialogue social plus efficace et plus fluide »,le projet de loi vide les Commissions Administratives Paritaires (CAP) de leurs prérogatives et prévoit de fusionner les Comités Techniques (CT) et les Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHS-CT) dans une instance unique : le comité social d'administration, territorial ou d'établissement (articles 1 à 4).

Comme dans le secteur privé avec les ordonnances Macron, ce projet de loi vise à affaiblir les outils de contrôle, de protection et de recours dont disposent les personnels de la Fonction Publique pour les rendre plus flexibles et plus vulnérables aux pressions hiérarchiques.

Par la même occasion, le gouvernement veut affaiblir le rôle et la place des syndicats dans la défense des intérêts des personnels, par la réduction des moyens, des prérogatives et du nombre de ces instances.

L'avis des CAP est supprimé sur les questions liées aux mutations, aux mobilités, à l'avancement et à la promotion interne. Ne subsistent que les CAP relatives à la situation individuelle (recours, révision du compte-rendu d'évaluation) et à la discipline (art. 13).

Alors, ça va être quoi exactement, ce Comité social ?

C'est plus qu'une fusion des CT et des CHSCT puisque le projet de loi (art.2) ajoute les questions de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois, de recrutement, de formation, de mobilité, de promotion, d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de handicap. Il absorbe donc certaines prérogatives actuelles des CAP, mais sans réels moyens pour les assumer.

Pourquoi le maintien des CT et des CHS-CT est-il essentiel ?

Le Comité social aura pour conséquence de diluer dans une instance fourre-tout la réflexion, l'analyse et le travail à mener sur des questions très différentes et dont l'enjeu nécessite une approche et des moyens qui ne sauraient être édulcorés. Le maintien de CT et de CHSCT, avec leur propre champ d'intervention sur des enjeux spécifiques clairement identifiés, est essentiel pour défendre les personnels et s'assurer que chacun bénéficie de l'égalité de traitement auquel il a droit.

la cgt ÉDUC' ACTION

J'adhère à la CGT Éduc'Action

Nom:_____ Prénom:_____

Adresse:_____

Mail:_____

Etablissement (nom/adresse):_____

Titulaire/stagiaire / contractuel.le / AED / CUI:_____

Enseignant.e /Administratif.ve / Technicien.ne / Santé/Social:

Fait à: le: Signature:

Contactez la Cgt Educ'action Nantes

Secrétaires académiques : Karine Perraud 07 71 68 37 58 / Hervé Guichard 06 47 99 61 00
Bertrand Colas 06 23 33 67 99

Maison des Syndicats 1, Place Gare de l'Etat 44276 Nantes

cgteduc-nantes@orange.fr – educactionnantes.reference-syndicale.fr

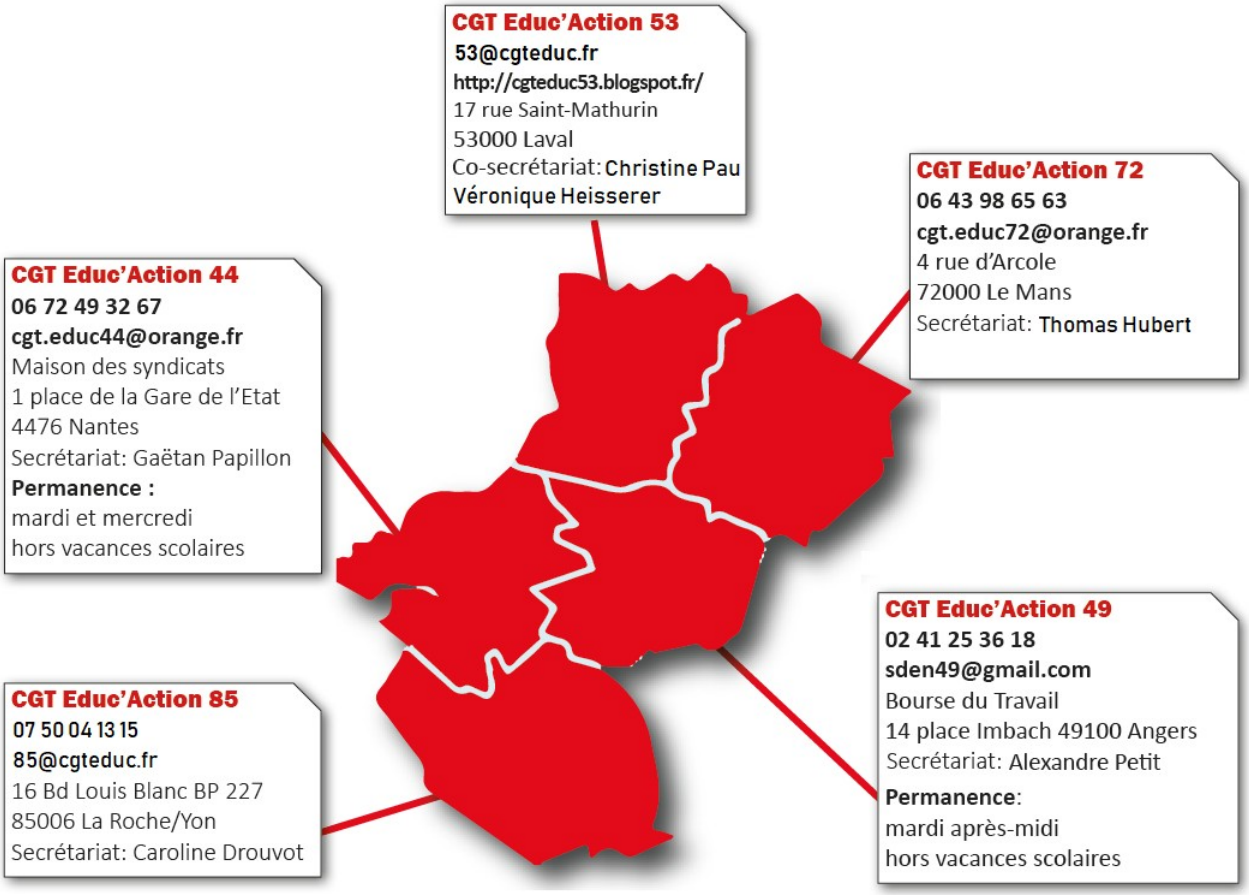

Comité Technique Spécial Académique
Hervé Guichard
guichardherve@orange.fr 06 47 99 61 00
Sylvie Moreau
sylvie.moreau0197@orange.fr 06 75 26 90 39

CAPA des ATRF
Sylvie Moreau
sylvie.moreau0197@orange.fr 06 75 26 90 39
Nadège Jouneau nadegejouneau@gmail.com

CAPA des Secrétaires Administratifs/ves
elusadmin.nantes@cgt.fr
A. Plessis agnes_plessis@yahoo.fr 06 27 36 77 51

CAPA des Adjoint.es Administratifs/ves
elusadmin.nantes@cgt.fr
F. Loirat fabrice.loirat@ac-nantes.fr 06 11 61 06 91

CCP des agents non-titulaires ATSS
Barbara Fouché
barbara.fouche@hotmail.fr 06 52 25 86 07
Céline Franco
celyne.franco@gmail.com 06 18 88 25 95

CAPA des Adjoint.es Techniques
Salima Guedouar
salima072@gmail.com 06 37 08 33 58

CAPA des PLP **elusplp.nantes@cgt.fr**
Hervé Guillonneau
elunantes.cgteduc@laposte.net 06 77 88 23 28
Daniel Louargant
elunantes.cgteduc@laposte.net 06 86 21 46 42
Julien Lecrivain julien-c.lecrivain@laposte.net 06 74 36 39 75
Karine Perraud cgteduc-nantes@orange.fr 07 71 68 37 58
Bertrand Colas cgteduc53@gmail.com 06 23 33 67 99

CAPA des Certifié.es **eluscertifies.nantes@cgt.fr**
Laëtitia Bompays 06 76 58 89 21
Ifig Lebreton 06 08 45 40 04

CCP des Enseignant.es, éduc, orientation non-titulaires
Gines Cervantes Lopez
elginescervantes@gmail.com 06 98 63 52 32
Esperanza Zomeno Lopez
ezomeno@gmail.com 06 31 44 58 80

CAPA des AED et AESH
Thibault Guiné (AED)
thibaut.fabrice.guine@gmail.com 06 85 04 84 92
Delphine Beloeil (AESH)
nicolas.delphine@gmail.com 06 43 56 00 68

Envoyé le 28/6/2019